

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 12 novembre 2025

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Affaires générales - Interpellation citoyenne (ROI : articles 73 à 78).

Prend connaissance du courriel du 26 octobre 2025 de [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], et sollicitant l'interpellation du Collège communal en séance publique et ayant pour objet la sécurité routière et l'apaisement des quartiers.

Cette interpellation est sollicitée en vertu de l'article L1122-14 §2 à §6 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation et des articles 73 à 78 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Le Collège communal, en séance du 28 octobre 2025, a déclaré cette interpellation recevable. L'interpellation a été libellée sous la forme suivante:

"Madame la Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Il y a un an jour pour jour (12/11/2024), le Conseil a approuvé la mise à jour du Plan communal de Mobilité (PCM), centrée sur les modes actifs et la sécurité. Ce plan répond directement à l'enjeu 1 du PCDR— adapter nos mobilités pour demain, en privilégiant la marche, le vélo, la multimodalité et l'apaisement. Bref : nous avons un cap, partagé et documenté.

Depuis, quelques avancées existent : adaptation de vitesses sur la chaussée de Namur; avis sur le réseau cyclable structurant, convention Pro Velo (certes limitée à trois classes), essais de rue scolaire à La Bruyère, contrôles de stationnement aux abords de l'école de Tourinnes, corrections ponctuelles de chicanes et marquages SUL. Ces gestes vont dans le bon sens ; ils restent cependant insuffisants au regard des actions "premières années" prévues par le PCM et attendues par les habitants.

Le contexte renforce l'urgence d'agir : le nouveau giratoire d'Hamme-Mille et les reports de trafic vers Nodebais, le Vieux-Chemin de Louvain-Messes-Marcellier, font passer plus de flux motorisés devant des écoles. Cela appelle des mesures de protection immédiates pour les piétons et les cyclistes, et une mise en cohérence du marquage au giratoire pour éviter les situations à risque.

Je formule donc une demande constructive et très concrète, adossée au PCM et à son calendrier "années 1–2" : décider et mettre en œuvre sans délai des quick wins (panneaux, marquages, dispositifs légers) et lancer quatre pilotes emblématiques, peu coûteux et subsidiables :

- 1. Généraliser les zones 30 dans les noyaux et abords d'écoles — pilote : Nodebais (abords de l'école + mailles du noyau).*
- 2. Jalonnement piéton/cyclable de proximité et continuités — pilote : Beauvechain – Rue du Village (liaisons vers équipements, possible chaussée à voie centrale si gabarit adapté).*

3. Créer un “noyau résidentiel / de rencontre” — pilote : Beauvechain – Quartier des Burettes (entrées de zone, trottoirs traversants, chicanes/bacs, stationnement ordonné).
4. Définir un axe en “zone cyclable” — pilote : Tourinnes-la-Grosse (quartier Écoles–Église–horeca–pharmacie–pôle médical), en s'appuyant sur les effets de porte déjà présents et un marquage cohérent.

À Hamme-Mille, je demande en parallèle la mise en conformité du marquage vélo au giratoire et la mise en zone cyclable sur les abords immédiats : effacement des pictogrammes en rive droite, pictos centraux alignés face aux entrées, interruption des approches cyclables avant l'anneau, traversées positionnées et hiérarchisées correctement. C'est rapide, lisible pour tous, et protecteur pour les plus vulnérables.

Pour rendre cela opérationnel, je propose :

- Décisions formelles : règlements complémentaires (zones 30, zone résidentielle/de rencontre, zone cyclable).
- Calendrier : T0–T3 mois (signalisation, marquages, jalonnement), T0–T6 mois (entrées de zone, chicanes/bacs, premiers plateaux), T0–T12 mois (pôle bus/mobipoint : box vélos, continuités, jalonnement intermodal), T0–T24 mois (études d'exécution sur les tronçons structurants).
- Concertation technique dès maintenant (Commune–SPW–Police–associations) pour caler les plans de pose, et publication d'un plan “as-built” du giratoire.
- Financements mobilisables : droits de tirage “sécurité routière”, PIC (aménagement d'apaisement), PIMACI (mobilité active & intermodalité).
- Suivi public trimestriel : vitesses (V85), comptages piétons/vélos, satisfaction riverains.

Tout cela figure dans l'annexe jointe, pour faciliter le vote et l'exécution.

Dans un esprit d'ouverture et de coopération, le Collège s'engagera-t-il ce soir du 12/12/25 à adopter ces décisions, à arrêter le calendrier de mise en œuvre correspondant et à en assurer la transparence auprès de la population, tels que détaillés dans l'annexe jointe issue du PCM ?”

Après avoir rappelé les prescrits du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, notamment, l'article 76 qui stipule:

"Les interpellations se déroulent comme suit:

- elles ont lieu en séance publique du conseil communal;
- elles sont entendues dans l'ordre de leur réception chronologique par le bourgmestre;
- l'interpellant expose sa question à l'invitation du président de séance dans le respect des règles organisant la prise de parole au sein de l'assemblée, il dispose pour ce faire de 10 minutes maximum;
- le collège répond aux interpellations en 10 minutes maximum;
- l'interpellant dispose de 2 minutes pour répliquer à la réponse, avant la clôture définitive du point de l'ordre du jour;
- il n'y a pas de débat; de même l'interpellation ne fait l'objet d'aucun vote en séance du conseil communal;
- l'interpellation est transcrite dans le procès-verbal de la séance du conseil communal, lequel est publié sur le site internet de la commune",

Monsieur Lionel ROUGET, Président, invite [REDACTED] à prendre la parole qui lit le texte susvisé de l'interpellation et pose sa question.

"Dans un esprit d'ouverture et de coopération, le Collège s'engagera-t-il ce soir du 12/12/25 à adopter ces décisions, à arrêter le calendrier de mise en œuvre correspondant et à en assurer la transparence auprès de la population, tels que détaillés dans l'annexe jointe issue du PCM ?”

Le Collège communal répond:

"..."

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur [REDACTED] pour répliquer pendant deux minutes à sa

réponse:
"..."

L'intervention est clôturée.

PROJET